

# Direction des affaires juridiques et institutionnelles Pôle Institutionnel, statutaire et coordination

### Délibération n°2025-07-15-10-CA

Relative à la modification des statuts d'Aix-Marseille Université

# Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 15 juillet 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON, Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article D. 719-12,

Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Vu les Statuts d'Aix Marseille Université,

Considérant que le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 modifie plusieurs articles du Code de l'éducation relatifs aux élections dans les conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, et notamment l'article D. 719-12, qui renvoie désormais aux établissements la définition de la liste des unités de recherche de l'établissement, qui conférera par la suite la qualité d'électeur aux chercheurs rattachés aux dites unités,

**Considérant** que l'article D. 719-12 du Code de l'éducation modifié précise que « la liste des unités de recherche de l'établissement est fixée dans les statuts ou le règlement intérieur. Dans le silence des statuts ou du règlement intérieur, seuls les personnels affectés à l'unité de recherche et exerçant leur activité dans l'établissement sont électeurs et éligibles »,

**Considérant** qu'Aix-Marseille Université fait le choix de fixer une liste des unités de recherche qui lui sont rattachées, cette décision nécessitant une modification des Statuts de l'établissement, par l'insertion d'un nouvel article 4 et la fusion des annexes 7 et 10,

#### Après en avoir délibéré,

#### **Article unique**

**APPROUVE** la modification des statuts d'Aix-Marseille Université, telle qu'annexée à la présente délibération.



# Direction des affaires juridiques et institutionnelles Pôle Institutionnel, statutaire et coordination

### Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice: 36

Quorum: 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 21 membres présents et 8 membres représentés

Fait à Marseille, le 15 juillet 2025,

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

amu wiver site

Publiée le : 2 1 111L. 2025

Transmise au Recteur de la région académique le :

2 1 JUIL 2023